

Acquisition à M. et Mme DROMARD chemin des Champs Nardin

M. LE MAIRE, Rapporteur : La Ville de Besançon envisage de réaliser des travaux d'élargissement de voirie (réalisation de l'alignement) chemin des Champs Nardin, à l'arrière de la propriété de M. et Mme Louis DROMARD sise 56, chemin des Journaux.

Pour ce faire, M. et Mme DROMARD cèdent à la Ville de Besançon la parcelle cadastrée section DR n° 388 d'une contenance de 76 m² au prix fixé par les Domaines, soit 9 500 F (76 m² x 125 F/m²).

Les travaux d'élargissement de ce chemin, la réalisation d'un talus et la fourniture de terre végétale seront pris en charge par la Ville de Besançon.

De plus, la Ville de Besançon versera une indemnité de 4 010 F à M. et Mme DROMARD pour perte d'arbres et végétaux.

La dépense de 13 510 F sera imputée au chapitre 90.8243.2112.00501.30100.

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur cette aliénation,
- autoriser M. le Maire à signer les actes à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Urbanisme, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

Récépissé préfectoral du 24 décembre 1999.